





LE MOT DU MAIRE

Viellanaises, Viellanais,

Après les élections municipales du mois de Mars, une nouvelle équipe a en charge la gestion de notre commune.

Je remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux qui nous ont

accordé leur confiance en nous soutenant lors de cette élection.

Je remercie aussi tous les élus anciens et nouveaux, qui ont accepté de m'accompagner pour ce mandat. Merci pour la confiance que vous avez apportée à la liste que j'avais l'honneur de conduire.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages d'encouragements pendant ces élections.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Nous allons continuer à œuvrer pour notre village.

De nombreuses nouvelles familles ont choisi Viella pour y vivre. En mon nom, au nom du Conseil Municipal, je leur souhaite la bienvenue dans notre village qui est désormais le leur.

L'année 2020, cela n'aura échappé à personne s'est déroulée dans un contexte très singulier, celui de la crise sanitaire que nous connaissons depuis le mois de Mars. Cette crise a démontré la force des territoires, qui ont fait la preuve de leur efficacité à protéger l'ensemble des citoyens. Ces territoires, ce sont nos collectivités, commune, communauté de communes, département, leurs élus et leurs agents, mobilisés à tous les niveaux et à chaque moment de la crise sanitaire.

Je veux, au nom de tous, les remercier pour leur engagement sans faille.



Je veux aussi dire ma fierté d'avoir pu compter sur certains anciens ou nouveaux élus, sur des habitants, des citoyens mobilisés et solidaires durant cette période difficile pour tous.

Un grand MERCI aussi à tous les professionnels de santé qui travaillent sans relâche pour surmonter cette crise sanitaire.

J'ai une pensée particulière pour tous les professionnels, obligés de fermer leurs commerces durant de très longues semaines. Je les assure du soutien du Conseil Municipal.

De nombreux élus de votre Conseil Municipal sont conseillers municipaux pour un premier mandat. Je veux souligner combien ils sont motivés pour Viella et combien en tant que Maire j'apprécie d'exercer ces fonctions à leurs côtés. Je mesure la chance qui est la mienne de travailler avec eux mais aussi avec les services de la Mairie, mobilisés et impliqués.

La fin d'année a été particulière, toutes les festivités ont été annulées. Début 2021, nous n'avons pas pu, comme il est de coutume, organiser une cérémonie des vœux. Aussi, pour toutes et tous, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous présente nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021, en espérant que la crise sanitaire sera derrière nous.

Merci à toutes et à tous.

Monsieur Jean-François Thomas

Maire de Viella

LE CONSEIL MUNICIPAL

Un nouveau Conseil Municipal

C'est le 23 mai, deux mois après l'élection municipale, que le conseil se réunit, enfin, pour élire le maire. Sans trop de surprise, Jean-François Thomas est reconduit à son poste pour 6 ans.

Autour de lui une équipe remaniée, quatorze personnes en tout, trois adjoints et onze conseillers municipaux. Beaucoup de jeunes, pas trop de femmes, c'est vrai. Une ambition commune : rendre à notre village tout le plaisir qu'il nous procure, conserver ce fragile équilibre entre la douceur de vivre à la campagne et lutter contre sa désertification.

Le Conseil Municipal, dans sa majorité, découvre la fonction. Gérer une commune ne s'improvise pas. Il y a les lois et règlements, les compétences de l'état, de la région, du département et plus prés de nous de la communauté de communes.

Apprendre à jongler, apprendre pour être mieux à

même de relever, ce qui parfois apparaît comme un défi, en ces temps de crise économique.

Cela veut dire consacrer du temps, et nous le faisons, en siégeant dans toutes ces instances où nous représentons les intérêts de Viella.

L'équipe municipale s'inscrit dans la lignée des élus de la commune. Ce sont des artisans, des viticulteurs, des salariés, des retraités. A l'image des habitants du village.

Beaucoup de choses ont été réalisées, et il faut saluer le travail accompli par nos prédécesseurs mais de nouveaux défis restent à relever.

A notre tour, chacun apporte son expérience et son savoir faire. Vous nous avez élus et nous sommes au travail.

Les élus sont joignables par tous et sont motivés par le bien commun dans l'intérêt de Viella.



- **1. Jean-François THOMAS (maire)**: Finances, personnel, urbanisme, voirie, appel d'offres, travaux, animation, commémorations, embellissement, associations, culture, communication, action sociale.
- **2. Frédéric RICHEVAUX (1er adjoint)**: Finances, urbanisme, voirie, travaux, animation, associations, communication.
- **3. Alice DABADIE (2ème adjointe)**: Finances, urbanisme, travaux, embellissement.
- **4. Christophe LANGLADE (3ème adjoint)**: Finances, personnel, appel d'offres, travaux, embellissement, culture.
- **5. Christine BILLÉ**: Travaux, animation, correspondante personnes vulnérables.
- **6. Cindy CALESTROUPAT**: Personnel, appel d'offres, animation, embellissement, culture, communication.
- 7. Nicolas DARZAC : Urbanisme, voirie.

- 8. Didier DELORD : Appel d'offres, travaux.
- **9. Christian FROUIN**: Communication, correspondant moustique tigre.
- **10. Louis GOMEZ**: Urbanisme, voirie, embellissement, culture, communication.
- **11. Patrick JACQMOT**: Finances, travaux, associations, communication.
- **12. Cédric LABORDE** : Personnel, urbanisme, travaux, animation.
- **13. Jean-Michel LAMARQUE**: Voirie, commémorations, culture, action sociale.
- **14. Jacques-René LASSERRE** : Urbanisme, commémorations, embellissement, communication.
- 15. Guillaume LESCLOUPÉ : Urbanisme, animation.

Contacter la mairie de Viella

- Par téléphone tous les matins sauf le mardi au : 05 62 69 74 16 ;
- Par mail, tous les jours sauf le mardi matin, à l'adresse : mairie@viella fr.

Cette messagerie répond à toutes les demandes des administrés et des administrations y compris les aprèsmidis.

Accueil physique les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 ;

LE PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE



Quentin TAMBOURRE

Damien CORBACHO

Quentin TAMBOURRË a été recruté le 01 octobre 2017. Il est titulaire sur notre commune et travaille à temps complet.

Ses missions concernent l'ensemble des activités liées à l'entretien de tous les bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts, le suivi du fonctionnement et de l'entretien de la station d'épuration, le nettoyage du village et divers travaux sur l'ensemble du territoire de la commune. Il intervient également dans le cadre d'une mise à disposition de la Communauté de Communes Armagnac Adour pour l'entretien de l'école et ponctuellement pour effectuer divers travaux sur les voies communales transférées à la CCAA.

Damien CORBACHO a été récemment recruté en date du 12 octobre 2020, dans le cadre d'un contrat, pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures. Il assure en renfort de l'agent technique titulaire, toutes les missions nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Françoise BILLY assure l'entretien de l'ensemble des locaux de la mairie et des toilettes du foyer dans le cadre d'un emploi titulaire à durée déterminée de 3h00 hebdomadaires.

LE PERSONNEL DU SERVICE ADMINISTRATIF

Maryse CHARLAT assure depuis mai 1998, le secrétariat de la mairie de VIELLA. Titulaire du poste à temps complet, son travail est réparti en présentiel en mairie les matins et tous les après-midis elle assure ses missions en télétravail. Elle répond à toutes les demandes formulées par les administrés au quotidien.

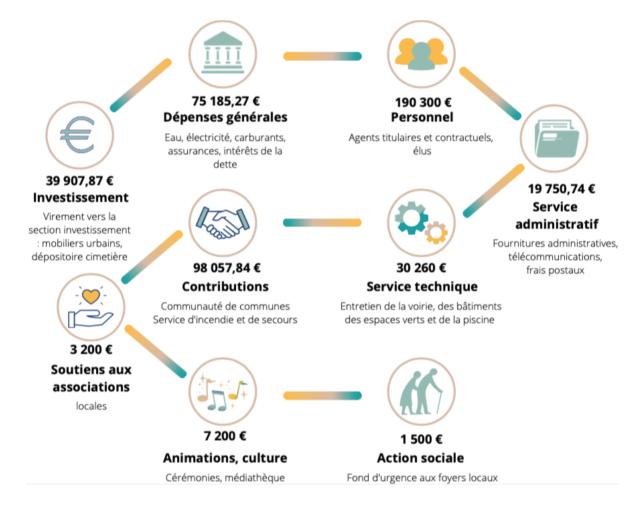
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous, tous les administrés pour tout problème ou dossier, tous les jours sauf le jeudi, dans le respect des règles sanitaires imposées.

Un rendez-vous peut également être sollicité auprès des adjoints, en téléphonant au secrétariat.

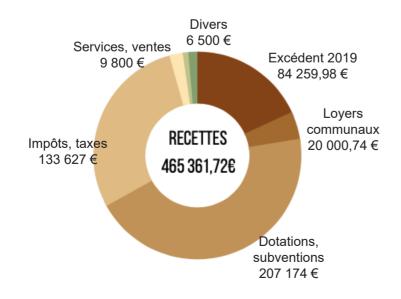
BUDGET COMMUNAL 2020

Le vote du budget communal marque un acte politique au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Le budget 2020 a été voté par la nouvelle équipe municipale le 09 juin 2020.

Dépenses de fonctionnement : 465 361.72 €



La crise sanitaire a aussi occasionné des dépenses non prévues pour notre commune afin d'assurer la sécurité de la population et des agents municipaux : achat et distribution de masque, gel hydro-alcoolique, plexiglass de protection, etc.





VOIRIE 2020-2021

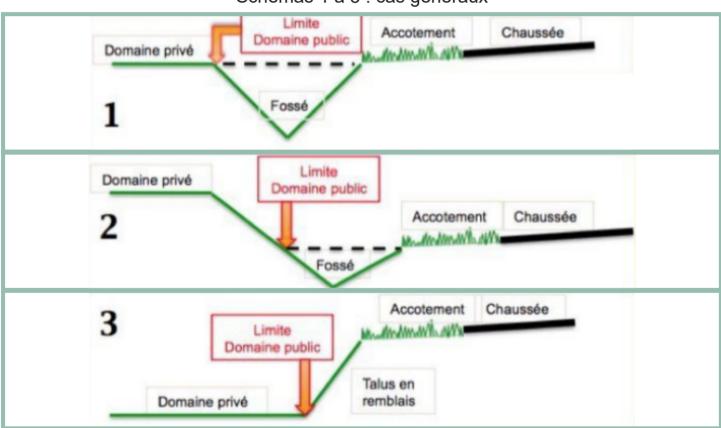
Les travaux de voirie de notre commune dépendent de la Communauté des Communes Armagnac Adour (CCAA).

Le budget affecté à Viella (34,725 km de voirie) sur l'année 2020 est de 42899€ en investissement (Voirie et signalisation), et 17642,97 € en fonctionnement divers (curage des fossés, fauchage ...). Sur cette campagne, le curage des fossés a été réalisé sur le quartier Lasserre, le centre du village et la réfection voirie sur le quartier Estremdébat. En dehors du travail fait par la CCAA, la commune entretient régulièrement la voirie par du fauchage, débouchage de ponts (buses), bouchage de nids de poule, élagages si besoin, etc.

Dans les projets à venir, nous avons démarré une étude avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) pour le réaménagement de la place des cochons (derrière la Mairie). Nous avons aussi une étude en cours pour la réfection des routes départementales 136 et 144 ainsi que des places de parking dans le village. La CCAA étudie la réfection concernant le pont de l'Arricau au quartier Lasserre mais aussi pour 4 autres ponts sur le territoire de l'intercommunalité. Nous suivons de près ce dossier car cette année exceptionnelle liée à la COVID 19 nous ralentit dans la réalisation des travaux.

Rappel de la réglementation

Les fortes pluies de cet automne ont entraîné des glissements de terrain et fragilisé les arbres en bordure de fossé. Certains sont tombés, d'autres menacent. Ces arbres sont-ils sur le domaine public ou privé ? Les graphiques suivants sont un rappel de la loi et définissent les responsabilités de chacun.



Schémas 1 à 3 : cas généraux

Schéma 4 : le fossé sert au drainage et à l'évacuation des eaux de la route

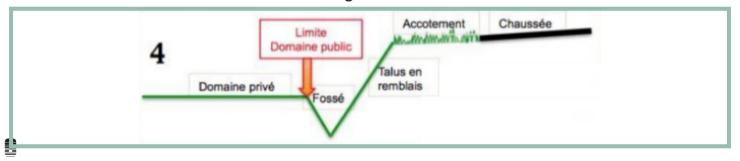


Schéma 5 : le fossé sert d'évacuation des eaux de la propriété privée

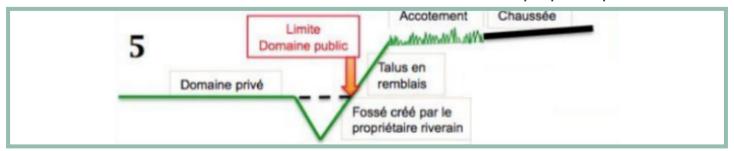
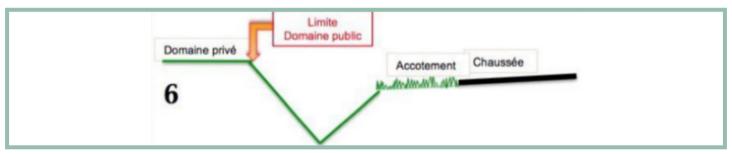


Schéma 6 : un talus a été créé lors de la réalisation d'une voie nouvelle





Voici un exemple du cas numéro 2, les arbres appartiennent au propriétaire du terrain au-dessus de la route.

Enfin, pour éviter les désagréments suivants, les exploitants forestiers travaillant sur notre commune doivent obligatoirement déposer une demande de débardage en mairie. Elle sera transmise à la communauté des communes, service voirie, pour mettre en place un protocole entre les deux parties. Il est souhaitable que les propriétaires de bois s'assurent que les démarches aient été réalisées.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT : CONSEILS ET AIDES

Programme d'intérêt général (PIG)

La Communauté de communes Armagnac Adour a décidé de mener une procédure ambitieuse permettant de mobiliser des aides financières publiques (département, région, ANAH) pour favoriser la réhabilitation du parc immobilier privé. Les principaux objectifs poursuivis sont :

- l'isolation et la maitrise de l'énergie dans les logements ;
- l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite ;
- l'amélioration de logements occupés, dégradés, vétustes ou insalubres.

Comment bénéficier des subventions dans le cadre du PIG ?

Si vous souhaitez engager des travaux (isolation, remplacement de fenêtres par des double-vitrages, amélioration du chauffage, réfection de salle de bains pour la rendre accessible, etc) et vérifier si vous pouvez bénéficier des subventions, vous pouvez contacter le bureau d'études ALTAIR basé à TARBES, par téléphone ou en vous rendant aux permanences sans rendez vous :

le 1er jeudi du mois à la mairie de Riscle de 14h à 16 h; le 2ème jeudi du mois à la mairie d'Aignan de 14h à 16h; le 4ème jeudi du mois à la mairie de Viella de 14h à 16h.

Le cabinet apportera un conseil personnalisé et gratuit sur chaque projet, des conseils techniques, un soutien aux démarches administratives, un suivi de dossier jusqu'au versement des subventions.

Contact: Francine TOUZAA-CASTEX au 05 62 93 07 40

Un projet de construction ? De rénovation ? Le CAUE vous accompagne !



Ce lieu de conseil et d'échanges au service de la population assure diverses missions :

- Conseiller gratuitement les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation, ou de transformation d'un bâtiment ; mais aussi de plantation ou d'aménagement paysager.
- Informer et sensibiliser tous les publics à la culture architecturale, urbaine et paysagère.

Un espace Info Energie renseigne, gratuitement, par exemple sur le choix du mode de chauffage.

Pour contacter cet organisme: 05 62 05 75 34 - 93 Route de Pessan – 32000 Auch.

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Accueil du public: du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.



Face à l'inflation mémorielle et le désintérêt qu'elle provoque, la municipalité de Viella a décidé il y a trois ans de regrouper en une cérémonie unique les différentes célébrations qui témoignent de notre histoire. Elle a retenu comme date l'anniversaire du 26 juillet 1944 qui a vu la commune envahie par les Allemands ; ce jour-là, quatorze Résistants sont morts sur notre sol, tués au combat ou fusillés le soir même au Pedéouen ; un monument, situé au bout du chemin du souvenir matérialise l'emplacement de cette exécution.

Ce rendez-vous annuel n'a pu se tenir normalement en 2020 en raison de la pandémie. C'est donc seulement une audience réduite qui s'est rendue au pied du monument, autour du Conseil municipal et des enfants de l'école; l'absence quasi-totale des traditionnels porte-drapeaux venus de diverses associations a été supplée par la présence des quatre emblèmes conservés en mairie. En effet, outre le drapeau des Anciens de 14-18, ceux des volontaires de 1870, des appelés de « la guerre de 40 » et de la guerre d'Algérie sont conservés dans les vitrines de la mairie. Trois conseillers municipaux ont accompagné Mr Delord, Ancien d'Algérie, pour les présenter au pied du monument.

L'hommage traditionnel, introduit par l'allocution du maire, s'est poursuivi par le récit des combats de juillet 44, un dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts et la minute de silence, clôturée par la Marseillaise reprise par l'assistance, avant une rapide dispersion, pandémie oblige...

Les Viellanais dans la guerre de 1870-1871

Notre commune conserve les emblèmes des quatre conflits dans lesquels ses habitants ont été impliqués. Elle possède en particulier un drapeau qui a été confectionné à l'initiative des volontaires viellanais qui se sont engagés dans la guerre franco-prusienne de 1870-1871 à l'origine de la création de la III° République.

C'est en effet au moment de l'abdication de Napoléon III, en septembre 1870, que des parlementaires français imposent le régime de démocratie représentative qui nous régit encore.

Un gouvernement provisoire est alors créé par quelques parlementaires qui veulent empêcher le rétablissement de l'Empire; parmi eux Léon Gambetta, fils d'immigrés italiens, s'impose comme la personnalité la plus marquante; il quitte Paris assiégé par les Prussiens à bord d'une mongolfière et rejoint Tours pour organiser la défense nationale. Répondant à l'appel de Gambetta, les Gersois constituent des sections de Francs-tireurs volontaires, regroupés dans quatre compagnies.

A leur retour dans leurs foyers, les volontaires viellanais créent une association d'Anciens combattants et font réaliser un drapeau aux couleurs de la République qui préside à toutes leurs réunions en mairie. Ce drapeau, placé à proximité de l'entrée de la médiathèque, rappelle des évènements oubliés, témoins du civisme de nos concitovens.



LES OUTILS DE COMMUNICATION

Dans le cadre du nouveau site internet de la mairie, les élus de la municipalité sont à votre écoute afin que vous puissiez leurs suggérer des compléments d'information utiles à la vie de notre commune. Vous pouvez les contacter sur le site :

www.viella.fr



La commune crée sa page Facebook

Afin d'être plus proche de vous, l'équipe municipale vient de créer la page Facebook de la commune : Mairie de Viella.

Nous l'avons élaboré pour que ce soit une ressource pour tous les administrés. Elle sera notamment alimentée régulièrement par des informations municipales, départementales, préfectorales et réglementaires. Notre volonté est aussi de promouvoir notre commune, son histoire riche et son patrimoine trop méconnu, de valoriser toutes les initiatives qui contribuent à la vie sociale, culturelle et sportive. Notre démarche vise également à faire connaître à la population l'ensemble des services portés par les acteurs publics et associatifs et à en faciliter l'accès.

Notre présence sur les réseaux sociaux doit nous permettre de nous adapter à l'évolution des modes de communication, plus active, plus pratique et plus accessible à tous. Mais, comme beaucoup de personnes ne sont pas familiarisées avec ces nouvelles technologies, le bulletin municipal sera toujours d'actualité une fois par an ainsi que le site internet : www.viella.fr .



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



Divagation des chiens et des chats

Propriétaires de chiens et de chats, l'article L-211-23 du code rural et de la pêche maritime devrait vous intéresser Cet article précise quand un chien ou un chat est considéré en divagation :

- lorsqu'un chat non identifié et trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou de 1000 mètres du domicile de son propriétaire, sur la propriété d'autrui ou sur la voie publique, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de son maître;
- lorsque le chien est en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau et qu'il n'est pas sous la surveillance directe de son propriétaire.

Soyez attentifs, surveillez vos animaux et sachez qu'il peut vous en coûter jusqu'à 750€ d'amende en cas d'infraction.

Dépôt sauvage, les incivilités ça suffit!

La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication.

Ces incivilités, sont punies d'amendes jusqu'à 1500€ avec confiscation du véhicule.

On vous rappelle que la déchetterie de Riscle est gratuite pour les particuliers,



alors que la mairie paye la déchetterie pour déposer le contenu de ces dépôts sauvages.

Déchetterie de Riscle ouverte du Lundi au vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 14h à 18h - Tel : 05 62 69 88 59.

Brûlage des déchets verts

Brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Hors dérogation de la mairie ou de la préfecture, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardins ou de parc, pourquoi ne pas les utiliser sous forme de paillage ou en compost individuel ? Ils sont biodégradables.

Pour éviter une amende de 450€, il y a les déchetteries. Celle de Riscle est ouverte, gratuitement pour les particuliers, du Lundi au vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 14h à 18h - Tel : 05 62 69 88 59.

Sécurité routière : toujours plus !





Depuis jeudi 26 novembre, le village de Viella possède un radar pédagogique à l'entrée du village côté Riscle. De nombreuses personnes ont été interpellées par son affichage à leur passage.

Rappelons que ce type d'installation dans une zone à risques, comme la proximité d'une école, permet aux conducteurs de connaître la vitesse exacte à laquelle ils abordent la zone concernée et de corriger leur allure en conséquence.

Ce radar prend en contrôle le véhicule à environ 150 mètres en amont de son implantation, si la vitesse contrôlée est supérieure à 40 km/h, il allume en rouge un panneau de danger avec indication «Ralentir».

Si la vitesse mesurée est comprise entre 30 et 40 km/h, elle s'affiche en rouge sur l'écran. Si la vitesse mesurée est égale ou inférieure à 30 km/h, elle est affichée en vert (conformément au panneau indicateur de vitesse maxi autorisée situé à droite de la chaussée au niveau du radar).

Tout savoir sur le moustique tigre



Vecteur de virus potentiellement mortels, le moustique tigre est au centre de toutes les attentions. Comment le reconnaître et quelle attitude adopter en cas de piqûre ? On vous explique tout !

Quelle différence avec un moustique commun ? Contrairement au moustique commun qui est nocturne, le moustique tigre est silencieux et diurne. Il faut donc être vigilant pendant la journée, principalement le matin et en fin d'après-midi. Originaire d'Asie, il est identifiable à ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes. Ce moustique de moins d'1cm est particulièrement dangereux car il peut être vecteur de virus comme le chikungunya, de la dengue du Zika ou de la fièvre jaune.

Comment le moustique tigre est arrivé en France et dans quelles régions est-il ?

Le moustique tigre est aujourd'hui présent dans 42 départements français, principalement dans la moitié sud du pays. En Occitanie, une surveillance accrue est mise en place chaque année du 1er mai au 30 novembre.

Le développement du tourisme a joué un rôle dans sa propagation et il a probablement fait le voyage jusqu'en France en avion mais aussi en bateau, étant friand des milieux humides. Quelle est la durée de vie d'un moustique tigre ? Le moustique tigre peut vivre pendant 4 à 6 semaines. Une période durant laquelle il peut piquer à loisir, sans être affaibli.

Quels sont les symptômes d'une piqûre de moustique tigre ?

La piqûre de moustique tigre est difficile à identifier si l'on n'a pas vu le moustique. Elle provoque un petit bouton rouge semblable à une cloque ou une ampoule pouvant atteindre jusqu'à 2 cm de diamètre. Le bouton peut être douloureux et chaud, tandis que des démangeaisons surviennent généralement très rapidement.

Comment se protéger des piqures et se soigner ?

Pour se protéger, il faut adopter certains gestes au quotidien, notamment dans les zones infestées et en promenade : porter des vêtements longs et clairs, utiliser un répulsif cutané adapté et installer lorsque c'est possible une moustiquaire. Si vous êtes piqué, il faut appliquer immédiatement un antiseptique local. Il faut évidemment être vigilant si d'autres symptômes apparaissent. Une fièvre brutale, des douleurs articulaires, des maux de tête, une conjonctivite des courbatures doivent conduire à consulter sans tarder.

Comment limiter la propagation du moustique tigre ?

Afin de limiter sa prolifération, on vous conseille de :

- supprimez toute eau stagnante autour de chez vous ;
- videz les vases et les soucoupes des pots de fleurs :
- mettez à l'abri tout ce qui peut se remplir d'eau (bâches, seau, arrosoir) ;
- couvrez les réservoirs d'eau ;
- ramassez les fruits tombés :
- nettoyez régulièrement gouttières et caniveaux.

Élément très important si vous avez été piqué par un moustique-tigre et disposez d'une photo, n'oubliez pas de le signaler sur le portail dédié :

www.signalement-moustique.anses.fr.





Notre village à la chance d'avoir une nouvelle restauratrice chaleureuse qui nous concocte des plats gourmands de grande qualité.

Bonne route Céline !

Depuis quand exercez-vous cette activité de restauratrice ?

C'est une date que l'on n'oublie pas, car je devais ouvrir le 15 mars et le 17, nous entamions notre premier confinement. J'ai eu la chance d'être une des seules à faire de la cuisine à emporter, donc j'ai bien travaillé. Suite à cela, mon restaurant n'a pas désempli de tout l'été. J'ai eu beaucoup de monde entre 25 et 40 couverts le midi, sans compter le soir où je faisais des pizzas. Dans ce contexte, mon restaurant était ouvert tous les jours. Par contre, si vous me permettez l'expression, le second confinement n'a pas été du même tonneau. D'autant qu'ayant commencé en début d'année, je n'ai pas eu droit aux aides de l'État. Du reste, en plus de la baisse de clientèle, le couvre-feu qui a été instauré met mon activité dans une situation très précaire sur le plan financier.

Pourquoi avoir choisi la commune de Viella?

Auparavant, je travaillais dans un garage avec mon exconjoint, c'est grâce à un client, qui était propriétaire du restaurant, avec qui j'ai discuté, que j'ai eu le déclic. J'ai trouvé ma voie. Je n'étais pas faite pour être derrière un bureau toute la journée.

Étes-vous originaire du Gers ?

Oui, tout à fait, puisque je suis d'Armentieux à côté de <u>¶</u>Marciac.

Depuis quand êtes-vous dans le métier de la restauration ?

C'est un coup de folie, j'ai voulu changer de vie. Je voulais un métier ou je vois du monde, j'aime la vie, j'aime le contact humain.

Quel type de plats proposez-vous ?

Nous avons les menus ouvriers traditionnels à 13 euros, le soir nous faisons des pizzas de différentes sortes. Je tiens à préciser que j'ai la chance d'avoir avec moi, des cuisiniers professionnels en or qui allient avec bonheur compétence et gentillesse. Ils sont avec moi d'une bonté hors du commun, un grand merci de tout cœur à tous les deux.

Est-ce qu'il y a une différence sur le plan sociologique entre ouvrir un restaurant en campagne ou en ville ?

Oui, il y a une convivialité à la campagne qui n'existe pas forcement dans les villes.

À combien en pourcentage, estimez-vous vos pertes en raison de la crise sanitaire ?

Avec le deuxième confinement, j'ai perdu environ 90 % de mon chiffre d'affaire, notamment en raison de ce couvre-feu que je considère comme étant hors de propos pour notre activité, dans le domaine de la vente à emporter.

Comment voyez-vous votre activité dans dix ans ?

Je me vois toujours à Viella et j'espère avoir pu acheter les murs, afin d'ouvrir deux salles supplémentaires. Je suis heureuse d'exercer mon nouveau métier dans ce village ou les gens sont accueillants et souriants.

Contact; 06 46 44 20 04

Page Facebook ; Bar-Brasserie de Viella

PORTRAIT

Julien Demellier Profession : Maraîcher

À 35 ans, Julien vit sa passion. En bordure du chemin de Péjeil, à Viella, il retourne la terre sur un hectare et demi pour produire des légumes bio. Un immense potager et trois serres ; c'est là où pousse tout ce que peut produire un maraîcher : selon la saison, ce sont des salades, poivrons, tomates, patates douces, blettes...mais aussi du safran, en octobre.

Installé depuis 2017, il a fallu d'abord « apprivoiser la terre » avant de se lancer dans la production de légumes. Chose faite en 2018.

Aujourd'hui il vend aux magasins bio de Pau et de Aire sur l'Adour, mais aussi directement au consommateur. Les légumes sont récupérés le lendemain de la

commande. Ici, rien n'est imposé, on compose son panier en choisissant ses légumes et la quantité souhaitée. Le prix peut varier de 15€ à 50€.

La passion de julien, c'est de travailler la terre et son bonheur de faire plaisir aux autres en produisant de bons légumes.

Contact : « Les jardins Safranés de Viella », 103 chemin de Péjeil Quartier Lasserre 32400 Viella

Tel: 06 52 34 72 51, pour commander vos paniers



MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Viella, située à la mairie, est un service public ouvert le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Elle vous propose en libre accès, gratuitement et sans engagement, une grande variété de documents : romans, documentaires, albums jeunesses, BD mais aussi des CD et DVD.

Le stock est renouvelé régulièrement par la médiathèque départementale, ce qui permet d'avoir des livres récents y compris sur commande.

Depuis 5 ans, la médiathèque propose chaque année des spectacles « Dire et lire a l'air », pour les grands et les petits en partenariat avec la médiathèque départementale.

Les personnes qui le souhaitent, ont également la possibilité de rejoindre l'équipe de la médiathèque en tant que bénévoles.

N'hésitez pas à pousser la porte!



L'ANNUAIRE DE MA COMMUNE

URGENCES

Gendarmerie : 17Pompiers : 18Samu : 15

Urgences (numéro unique) : 112

• Electricité dépannage : 0 972 675 032

SANTÉ

Docteur LOPEZ ARANGO: 05 62 69 74 34
 Prise de rdv sur: www.clickdoc.fr

• Pharmacie BIGNON-FABRE: 05 62 69 89 91

• Lionel BOROWICS, infirmier: 06 76 33 03 03

• Stéphanie GAUZERE, infirmière, hypnopraticienne : 06 80 50 53 50

COMMERCES

Taxi - Fabien DIAZ : 06 26 82 31 47

• Le Salon : 05 62 09 21 42

• Salon de coiffure Sophie : 05 62 69 76 18

• Boulangerie Phanie : 05 62 69 81 61

Épicerie Vival : 05 62 69 74 39

• Les Jardins Safranés de Viella : 06 52 34 72 51

Le Bistrot du village : 06 46 44 20 04

Vivadour - Le comptoir du village : 05 62 69 77 52

• Commerce de vin, Jean MOMBET: 05 62 69 74 12

ARTISANS

Motoculture Lorin AgriMotoc: 05 81 90 50 00

Garage du Viellanais : 05 62 03 07 45

Menuiserie SARL DELORD : 06 76 97 85 97

• Espaces verts Philippe JEAMBRUN: 06 80 50 43 38

• Plomberie Jean Pierre FOSSIER: 06 81 69 00 67

Électricité Jérémy BRESCON: 06 84 39 42 46

 Menuiserie, charpente, Jérôme BAYONNETTE : 06 88 97 84 67

Maçonnerie, charpente, Marcel SANSOUS :
 06 38 70 98 57

Maçon Terre crue, Édouard BACHELLIER :
 06 82 25 28 28

ASSOCIATIONS

S'adresser à la mairie de Viella

- 4×4 Balade du pacherenc
- · Aéro-club ULM de Viella
- Chasse Saint-hubert viellanaise
- Club couture
- Club des ainés lous amics dou pacherenc
- Club de pétanque St-Mont, Labarthète, Viella
- Comité des fêtes de Viella
- · Comité des fêtes du quartier St-Pierre
- La gym de vos campagnes
- Les amis du pacherenc de la St-sylvestre
- · Le ballet du madiranais
- Parents d'élèves l'école buissonnière
- Pour le développement économique et social en Afrique
- Quilles au maillet
- Yoga

VITICULTEURS

Château de Viella : 05 62 69 75 81Château du Pouey : 05 62 69 78 25

• Domaine Bernet : 05 62 69 71 99

Domaine Bassail : 05 62 69 76 62Domaine Laougué : 05 62 69 90 05

Domaine Berthoumieu: 05 62 69 74 05
Domaine du Peyrou: 05 62 69 90 12

Producteurs Plaimont: 05 62 69 62 87

ADMINISTRATIF

• Mairie de Viella: 05 62 69 74 16

 Communauté de communes Armagnac Adour : 05 62 69 86 43

 Centre intercommunal d'action sociale de Riscle : 05 62 03 73 38

• École maternelle de Viella : 05 62 69 75 40

• École élémentaire de Viella : 05 62 69 77 17

Médiathèque de Viella : 05 36 03 01 58

• EPHAD de Riscle : 05 62 69 72 21

Office de tourisme de Riscle : 05 62 69 74 01

• Syndicats de l'eau (SIEBAG) : 05 62 69 84 22

 Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.): 05 62 05 75 34

• Clinique vétérinaire de Riscle: 05 62 69 71 78

• Animaux errants : s'adresser à la mairie de Viella

Déchetterie de Riscle : 05 62 69 88 59